

Don de quatre décorations militaires de la part d'un citoyen anonyme, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de quatre décorations militaires de la part d'un citoyen anonyme, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29463_t1_0417_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

« Le département du Nord applaudit à la juste sévérité que la Convention nationale vient d'exercer contre les conspirateurs qui étaient dans son sein, et je puis l'assurer que la très-grande masse des citoyens qui le composent versera la dernière goutte de son sang plutôt que de reprendre de nouveaux fers.

FLORENT-GUIOT.

(Applaudissements.)

La Convention nationale décrète mention honorable des noms des six courageux patriotes au procès-verbal, insertion de la lettre au bulletin, et renvoi au comité de salut public.

61

Un membre [BARRERE] du comité de salut public annonce à la Convention que les pouvoirs de ce comité sont finis d'hier : il demande que la Convention prononce sur le renouvellement.

La Convention nationale décrète que les pouvoirs du comité de salut public sont prorogés d'un mois (1).

(Applaudissements.)

62

Le même membre [BARRERE] donne la liste des prises annoncées par le courrier du 19 de ce mois : il en résulte qu'il est entré au port de Rochefort une galiote hollandaise, chargée de 120 tonneaux de bled-froment, prise par les frégates de la République *la Surveillante* et *le Druide*.

Un brick espagnol, chargé de salaisons, jambons, légumes, et pris par la corvette *la Diligente*.

Il est entré à Chauvin-Dragon un navire de 200 tonneaux, chargé de 1,600 boisseaux d'orge et autres effets, allant en Espagne, pris par le cutter *le Petit-Diable*.

Insertion au bulletin (2).

63

ETAT DES DONNS (suite) (3)

a

Un anonyme a envoyé un petit paquet sans lettre indicative, contenant quatre décorations militaires, deux assignats de 10 liv. et un de 5 liv.

(1) P.V., XXXV, 138. Minute signée B.B. (C 296, pl. 1009, p. 11), Décret n° 8724. Mention dans *Mon.*, XX, 187; *C. Eg.*, n° 601; *Batave*, n° 420; *Ann. patr.*, n° 465; *Débats*, n° 568; *Rép.*, n° 112; *M.U.*, XXXVIII, 346; *J. Sablier*, n° 1250; *J. Perlet*, n° 566.

(2) P.V., XXXV, 138. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *J. Mont.*, n° 1119; *M.U.*, XXXVIII, 346; *Mon.*, XX, 183; *Mees. Soir.*, n°s 601-602; *Ann. patr.*, n°466; *J. Sablier*, n° 1250; *Débats*, n° 568, p. 354; *J. Perlet*, n° 566; *C. Eg.*, n° 601; *Batave*, n° 420; *Rép.*, n° 112.

(3) P.V., XXXV, 346.

b

Les membres du comité de surveillance de la commune de Bosville ont envoyé, pour les frais de guerre, la somme de 393 liv. en un bon de la poste de Cany, le 12 germinal.

La séance a été levée à quatre heures (1).

Signé, AMAR (président); Ch. POTTIER, PEYSSARD, LEGRIS, MONNOT, RUELLE, M.A. BAUDOT (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

64

[Rapport sur la situation de Commune-Affranchie, par le repr. Fouché, de Nantes] (2).

Représentans du peuple,

Le Comité de salut public m'a appelé dans votre sein pour vous donner des renseignements sur la situation de Commune-Affranchie. Je vous dois un tableau rapide et sincère, je vais le tracer avec la franchise et la chaleur qui conviennent à mon caractère, qui ne sait point obéir aux mouvemens mobiles de l'opinion. Vous vous rappelez tout ce qui fut dit, il y a quelques mois, à votre barre, contre ceux de vos collègues que vous avez envoyés dans cette commune. On vous les présentait comme des barbares, comme des juges cannibales altérés du sang des hommes : vos âmes vertueuses frémissaient, elles se soulevèrent d'effroi à l'aspect de cette horrible image de notre caractère, nous semblions appartenir à la classe des rois ou des tigres.

Le rapport du Comité de salut public jeta une forte lumière sur tous les points de notre mission; il déchira ce voile odieux, épouvantable; il vous présenta le miroir fidèle de la vérité : vous y vîtes de vastes tombeaux, sans doute, mais qui ne renfermoient que les cendres des assassins de la liberté. C'étoit le peuple qui tenoit la foudre, qui la lançoit, elle sembloit descendre du ciel.

Vos âmes se sentirent soulagées, elles pénétrèrent les nôtres, vous éprouvâtes nos sentimens, vous applaudîtes à notre sévère énergie, vous partageâtes notre satisfaction : et certes c'en est une que de faire couler à grands flots le sang des conspirateurs, son effusion ne peut porter l'attendrissement que dans l'âme de leurs complices ou des hommes prêts à le devenir. Le sang du crime contient, comprime les germes de l'innocence et de la vertu; il faut qu'il déborde sur la nature pour leur laisser un libre et rapide développement.

(1) P.V., XXXV, 138.

(2) *J. Mont.*, n°s 150, 151, 154; *Débats*, n° 568, p. 345; *M.U.*, XXXVIII, 363.